



## PROJET EDUCATIF

*Accueils Collectifs de Mineurs  
Intercommunaux du Pays  
d'Uzès*

2021

2024

Le présent projet éducatif traduit les engagements et les valeurs éducatives portées par la Direction du Service aux Familles de la Communauté de communes Pays d'Uzès

# Sommaire

Contacts et renseignements administratifs

Le contexte territorial

La Direction du Service aux Familles

Les valeurs Educatives du service DSF

Les modalités de travail en équipe et l'accueil des stagiaires

L'accueil des mineurs et de leur famille

Le partenariat

Suivi et évaluation des projets

- **Communauté de Communes Pays d'Uzès**

Avenue du 8 mai 1945 – BP 33 122 - 30 703 Uzès Cedex

Téléphone: 04 66 03 09 00 E-mail : [contact@ccpaysduzes.fr](mailto:contact@ccpaysduzes.fr)

Numéro Siret/Siren : 200 034 379 000 12

- **Direction du Service aux Familles**

Avenue du 8 mai 1945 – BP 33 122 - 30 703 Uzès Cedex

Téléphone : 04 40 06 03 09 00 E-mail : [c.gastaud@ccpaysduzes.fr](mailto:c.gastaud@ccpaysduzes.fr)

- **Coordinatrice Enfance Jeunesse**

Avenue du 8 mai 1945 – BP 33 122 - 30 703 Uzès Cedex

Téléphone : 04 30 08 24 09 / 07 77 08 90 33 E-Mail : [s.ricci@ccpaysduzes.fr](mailto:s.ricci@ccpaysduzes.fr)

- **Accueils de Loisirs Intercommunaux du Pays d'Uzès :**

- **ALSH de Blauzac -**

Ecole municipale, 100 rue Neuve – 30 700 Blauzac

Téléphone : 06 37 36 51 31 E-Mail : [alshblauzac@ccpaysduzes.fr](mailto:alshblauzac@ccpaysduzes.fr)

- **ALSH de Garrigues Ste Eulalie –**

Ecole - Impasse des lauriers roses - 30 190 Garrigues Ste Eulalie

Téléphone : 06 85 42 24 08 E-Mail : [alshgarrigues@ccpaysduzes.fr](mailto:alshgarrigues@ccpaysduzes.fr)

- **ALSH de Moussac –**

« L'ancienne cantine », avenue des loisirs 30 190 Moussac

Téléphone : 06 37 36 45 84 E-Mail : [alshmoussac@ccpaysduzes.fr](mailto:alshmoussac@ccpaysduzes.fr)

- **ALSH d'Uzès –**

Ecole maternelle du Parc – Avenue Georges Pompidou - 30 700 Uzès

Téléphone : 07 85 42 24 36 E-Mail : [alshsuzes@ccpaysduzes.fr](mailto:alshsuzes@ccpaysduzes.fr)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de communes Pays d'Uzès comprend sur son territoire 33 communes et compte environ 28 300 habitants.

C'est une communauté de communes rurale dont la ville centre est Uzès. Elle se situe au cœur du département du Gard, entourée de quatre pôles urbains que sont Nîmes, Alès, Bagnols et Avignon.

Au niveau économique, le territoire se caractérise par une disparité sociale croissante. Il se compose d'une population faiblement active à fort pouvoir d'achat et d'une population active aux revenus moyens. Cette dernière connaît de plus en plus de difficultés à s'installer ou à se maintenir sur le territoire au vu de l'envolée des prix sur le domaine du logement.

Concernant les déplacements domicile/travail, ils se font essentiellement à l'intérieur du territoire communautaire : deux tiers des habitants travaillent au sein de l'intercommunalité<sup>1</sup>.

Du point de vue démographique, la CCPU est marquée par un fort taux de vieillissement de sa population et de fait un déficit des naissances sur le territoire. Cette tendance au vieillissement de la population est nuancée par l'installation de nouveaux arrivants.

Dans ce contexte territoriale, **œuvrer pour rendre attractif le territoire**, afin de fidéliser les habitants et favoriser l'installation de nouveaux foyers **passé notamment par une offre d'accueil allant du jeune enfant à la jeunesse, suffisante et de qualité, accessible par tous les habitants**.

- La petite enfance au Pays d'Uzès :

Le service petite enfance intercommunal gère en direct les structures d'accueil de jeunes enfants suivantes :

- Multi accueil « Les Pitchounets » à Uzès, 43 places
- Multi accueil « Les Petits Potiers » à Saint-Quentin-La-Poterie, 35 places
- Micro crèche « Les Roses » à la Bruguière, 10 places
- Micro crèche « La Nisado » à Foissac, 10 places
- Relais assistantes maternelles « A Petits Pas »
- Lieu d'Accueil Parents Enfants « Il était une fois... »

- L'enfance et la jeunesse au Pays d'Uzès :

La prise de compétence Petite Enfance, élargie à l'Enfance Jeunesse sur la partie extra-scolaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, marque une volonté des élus communautaires de se doter d'une politique globale visant l'accompagnement de l'enfant, du jeune et de sa famille, dans un souci de cohérence éducative.

La Communauté de communes du Pays d'Uzès est l'organisatrice et la gestionnaire directe de 4 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) à destination des enfants de 3 à 11 ans. Ces ALSH sont implantés dans les communes suivantes : Uzès, Blauzac, Garrigues Ste Eulalie et Moussac.

---

<sup>1</sup> Source : Insee 2010

Afin de diversifier les propositions faites aux enfants et aux jeunes du territoire en périodes de vacances scolaires, la CCPU souhaite également organiser des séjours de vacances.

En complémentarité des structures gérées en régie directe, la CCPU délègue par voie de conventionnement, la gestion :

- d'un ALSH implanté sur la commune d'Aigaliers au syndicat intercommunal de regroupement pédagogique d'Aigaliers / Baron / Foissac,
- d'un ALSH ainsi qu'un accueil de jeunes à Saint-Quentin-La-Poterie, au Centre socio-culturel Pierre Mendès France,
- d'un accueil de jeunes organisé par le service Sports et Loisirs de la commune d'Uzès,
- d'un Espace ressources et prévention à la MIFA Maison Intercommunale de la Famille et des Adolescents, à Uzès ;



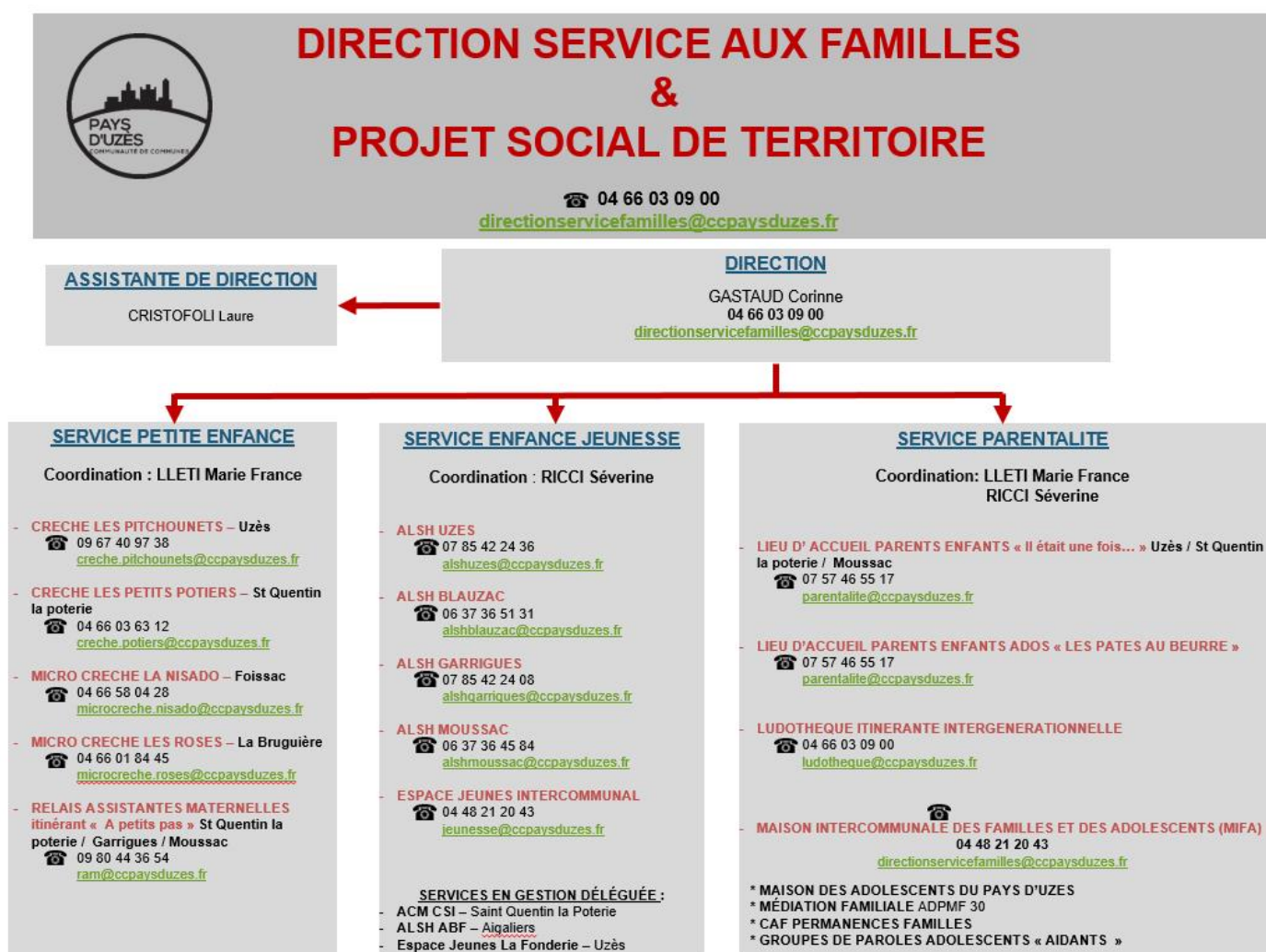
- ★ ALSH Multi Sites Intercommunal en régie
- ★ ALSH 11/17 ans sous conventionnement
- ★ ALSH 3/11 ans sous conventionnement

## I. La Direction du Service aux Familles

La compétence Petite Enfance et la compétence Enfance Jeunesse sont réunies sous une même direction, avec une coordination spécifique à la petite enfance et une autre pour l'enfance et la jeunesse.

Cette organisation résulte d'une volonté de favoriser une prise en compte globale des enfants et des familles sur l'ensemble du territoire, en évitant ainsi les ruptures dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles. Cette transversalité permet également un travail en lien entre les différents professionnels du service autour de valeurs, d'objectifs et de projets communs.

### A. Organigramme du service Petite Enfance - Enfance et Jeunesse



### B. Les locaux des différents ALSH

Le siège de la Communauté de communes est situé au 9 avenue du 8 mai 1945 à Uzès. Il héberge le bureau de la directrice de service et de la coordinatrice enfance jeunesse.

 **ALSH de Garrigues Ste Eulalie:**

L'accueil se déroule dans les locaux de l'école municipale, mis à disposition par la mairie sur le temps extrascolaire dans le cadre d'une convention de mise à disposition des locaux. Les repas sont pris à l'école.


 **ALSH de Moussac :**

L'accueil se déroule dans des locaux dédiés à l'accueil de loisirs, mis à disposition par la mairie dans le cadre d'une convention de mise à disposition des locaux.

Les repas sont pris dans les locaux de la cantine scolaire à 5 minutes à pied de l'ALSH.

 **ALSH de Blauzac :**

L'accueil se déroule dans les locaux de l'école municipale, mis à disposition par la mairie sur le temps extrascolaire ainsi que le périscolaire du mercredi dans le cadre d'une convention de mise à disposition des locaux. Les repas sont pris dans les locaux de la cantine scolaire.

 **ALSH d'Uzès :**

L'accueil se déroule dans des locaux dédiés à l'accueil de loisirs à l'école maternelle du Parc mis à disposition par la mairie d'Uzès par le biais d'une convention de mise à disposition. Les repas sont pris dans les locaux de la cantine scolaire.

**A. Les périodes et les horaires de fonctionnement des ALSH**

Modalités de fonctionnement	ALSH Blauzac	ALSH Uzès	ALSH Garrigues	ALSH Moussac
Mercredi et vacances scolaires	<b>De 7H30 à 18H30</b> Accueil de 7H30 à 9H00 Accueil de 11H30 à 12H15 Accueil de 13H30 à 14H Accueil de 16H30 à 18H30			
Fermetures en périodes de vacances scolaires (peut varier si besoin)	2 semaines à Noël 4 semaines en août	2 semaines en août	2 semaines à Noël 4 semaines en août	2 semaines à Noël 4 semaines en août

L'accueil les mercredis et les jours de vacances scolaires se fait soit en demi-journée avec ou sans repas, soit à la journée avec ou sans repas.

Afin de garantir une équité de service sur le territoire, les différents accueils de loisirs intercommunaux du pays d'Uzès ont des horaires de fonctionnements identiques.

Concernant les périodes de fermeture des structures, elles seront modifiables chaque année, en fonction des besoins d'accueil évalués sur le territoire, en veillant à assurer une continuité de service sur l'ensemble de l'intercommunalité.

### B. Les tarifs ALSH

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, suite à une délibération du Conseil Communautaire du 4 juillet 2016, la tarification de l'ensemble des ALSH du territoire est la suivante (qu'ils soient en régie directe ou sous conventionnement).

CCPU OU CONVENTION	QF	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	journée complète
	0 à 400 €	5,00 €	7,50 €	9,00 €
	401 à 700 €	6,00 €	8,50 €	11,00 €
	701 € à 1500 €	7,00 €	9,50 €	13,00 €
	1501 € et plus	8,00 €	10,50 €	15,00 €

HORS CCPU	QF	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	journée complète
	0 à 400 €	7,00 €	9,50 €	11,00 €
	401 à 700 €	8,00 €	10,50 €	13,00 €
	701 € à 1500 €	9,00 €	11,50 €	15,00 €
	1501 € et plus	10,00 €	12,50 €	17,00 €

## II. Les valeurs éducatives du service DSF

L'accueil de loisirs est un lieu d'éducation à part entière qui permet à l'enfant de construire des relations avec d'autres jeunes, d'autres adultes.

C'est un lieu de vie, d'apprentissage du « vivre ensemble » où les adultes présents doivent penser l'accueil des enfants et des jeunes, afin de favoriser l'expression de leur créativité, de développer leur autonomie et de leur permettre de faire l'expérience de prise de responsabilités dans un contexte ludique et sécurisé.

Afin de permettre la mise en œuvre d'une pédagogie permettant la prise d'initiative, l'expérimentation et la responsabilité, il est demandé aux équipes d'inscrire leurs actions dans le respect des valeurs éducatives du service petite enfance et du service enfance et jeunesse, qui s'organisent autour des axes suivants :

- **La découverte et l'expérimentation**

Il s'agit de permettre aux enfants et aux jeunes de vivre des expériences nouvelles, de diversifier leurs connaissances et de leur permettre de développer des compétences en liens avec leur potentiel et leurs envies dans un cadre ludique et sécurisé.

Dans un contexte de loisirs, c'est ainsi chercher une diversité d'activités (sportives, culturelles, artistiques, manuelles autant intellectuelles...) afin d'offrir à chacun la possibilité de vivre des expériences positives de découverte et de jeux favorisant une meilleure connaissance de soi. L'objectif visé ici est de favoriser l'autonomie de l'enfant et du jeune.

- **Le respect de l'enfant et du jeune dans son individualité**

Il convient de prendre en considération les besoins de chacun dans l'organisation même de l'accueil de loisirs.

L'accueil doit toujours être pensé au service du bien-être des enfants et des jeunes.



S'il y a nécessairement des contraintes inhérentes à la vie en collectivité, c'est toujours l'intérêt supérieur de l'enfant et du jeune qui doit guider les pratiques professionnelles. Il est ainsi nécessaire, pour tout professionnel de l'animation du service intercommunal, d'être attentif à chaque membre qui compose le groupe, quel que soit l'âge, et de veiller à l'épanouissement de chacun, dans le respect des personnalités, des histoires et cultures familiales, toutes différentes soient elles.

- **Le « vivre ensemble »**

Vivre en société, c'est acquérir des compétences sociales et civiques telles que l'autonomie, l'ouverture aux autres, le respect de soi et d'autrui, l'exercice de l'esprit critique, de la liberté d'expression dans les limites fixées par la loi.

C'est tout le travail de l'équipe d'animation que d'accompagner et de créer des espaces de « vivre ensemble » différents et variés en fonction des groupes d'âges, en permettant à chacun de prendre place et d'être acteur dans l'organisation des règles de vie collectives et des projets menés.

### III. Les modalités de travail en équipe et l'accueil des stagiaires

Afin de permettre un travail de cohésion et de cohérence au sein de l'équipe des accueils de loisirs intercommunaux, des réunions de travail hebdomadaires sont incluses dans le temps de travail de l'ensemble des agents :

- Une réunion hebdomadaire des directeurs en CODIR
- Une réunion hebdomadaire de préparation pour chacun des ALSH

Pour rappel, l'effectif minimum des personnes exerçant des fonctions d'animation en extrascolaire, est fixé à 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants âgés de 6 ans ou plus.

Pour mémoire, concernant les enfants de moins de 6 ans : du fait de la commission de sécurité et des accords de la PMI à Blauzac, 32 enfants de moins de 6 ans maximum peuvent être accueillis et 20 à Moussac et Garrigues.

#### Les missions du directeur des ALSH intercommunaux du Pays d'Uzès

L'agent en charge de la direction est garant de la sécurité des enfants et des adultes accueillis au sein des structures.

Dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur, il a pour mission d'élaborer avec son équipe d'animation un **projet pédagogique** en cohérence avec le projet éducatif de la Communauté de communes du Pays d'Uzès.

Il doit accompagner son équipe d'animation afin de permettre un accueil de qualité pour les enfants.

Il est responsable du fonctionnement de la structure et organise la vie des accueils de loisirs dans le respect du règlement de fonctionnement.

Il est garant :

- de l'application de la réglementation en vigueur et de la sécurité des enfants et des adultes accueillis au sein de son site,
- de la bonne mise en œuvre du projet pédagogique.

Il doit élaborer avec son équipe d'animateurs le **projet d'animation** du site. Ce projet détaille les actions à mettre en place afin d'atteindre les objectifs fixés par le projet pédagogique. Il assure également, sous la responsabilité du directeur la gestion courante de l'accueil de loisirs (tenue du registre des présences, dossiers de l'enfant, coordination des activités...).

Garant de la réglementation, il doit pouvoir fournir les éléments demandés par la DDCS en cas de contrôle.

### L'équipe d'animation

Au sein de l'équipe, chaque animateur doit assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés.

Il doit participer à la mise en œuvre du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le cadre réglementaire des Accueils Collectifs de Mineurs. Les animateurs encadrent la vie quotidienne de la structure.

Avec le directeur, l'équipe d'animation doit élaborer le **projet d'animation** en cohérence avec le sens, les intérêts pour l'enfant, l'âge, l'effectif et veiller aux moyens matériels et techniques à mettre en œuvre afin de garantir son bon déroulement.

### L'accueil des stagiaires

L'accueil des stagiaires doit faire l'objet d'une réflexion au sein de l'équipe d'animation pour permettre à chacun de s'intégrer pleinement au fonctionnement du service et de trouver les espaces d'accomplissement personnel liés aux différents parcours individuels de formation.

Le directeur de la structure est chargé de l'encadrement des stagiaires qui sont sélectionnés sur lettre de motivation et entretien.

### **A. L'accueil de l'enfant et du jeune**

Une prise en compte des besoins spécifiques du public accueilli (âge, développement physique, affectif et intellectuel) doit nécessairement guider et orienter le travail de l'équipe éducative.

L'organisation des différents temps d'accueil des enfants, (gestion de la vie quotidienne et temps d'animation) seront détaillés au sein du projet pédagogique de chaque site.

#### **- Accueillir les enfants de 3 à 6 ans**

*Spécificité du public :*

Cette période se caractérise par de grandes évolutions cognitives et physiques avec une croissance importante et rapide (taille et poids). A cet âge les enfants ont besoin de se dépenser physiquement mais également de se reposer. L'enfant commence à avoir une vision unifiée de son corps et à besoin de repères spatiaux temporels fixes. Sur cette période, les enfants sont sensibles à l'avis de l'adulte et recherchent son approbation autant que sa compagnie. L'enfant joue plus facilement en groupe même s'il reste plus facilement sur des jeux individuels.

*Rôle de l'équipe éducative :*

L'équipe veillera à mettre en place un cadre d'activité sécurisant avec des repères réguliers et constants, autant à travers l'aménagement des espaces que sur les règles du vivre ensemble. Les animateurs sont garants du respect des rythmes individuels des enfants au sein du groupe. Les activités proposées doivent être courtes et prendre en compte le besoin d'« imaginaire » important des enfants et le besoin de motricité. Il est ainsi nécessaire de favoriser la mise en place de différents espaces de vie permettant à l'enfant de découvrir et de s'expérimenter à travers des jeux libres, des activités motrices et de créativité manuelle et artistique.

#### **- Accueillir les enfants de 6 à 8 ans**

*Spécificité du public*

A cet âge, l'enfant a besoin d'efforts physiques et s'il maîtrise mieux son corps sans parvenir à en connaître les limites, il prend plaisir à participer à des jeux collectifs avec des règles, c'est l'émergence de l'esprit de compétition.

La notion de justice et du respect des règles sont des sujets importants. Il est nécessaire que l'adulte soit présent et sensible à accompagner les situations de conflits de façon bienveillante entre les enfants.

A cette période, l'enfant distingue de mieux en mieux le réel de l'imaginaire et fait preuve d'une soif de découverte et d'apprentissage intarissable.

*Rôle de l'équipe éducative :*

L'importance de poser un cadre sécuritaire est toujours primordiale. Les animateurs restent garants des règles des jeux tout en favorisant l'autonomie du groupe. Par un accompagnement pédagogique de qualité, ils doivent permettre à chacun d'influer et de participer à la définition de son cadre de vie à l'ALSH, par l'élaboration par exemple de règles en commun. Il s'agit de valoriser l'enfant dans ses initiatives et de l'accompagner dans leurs réalisations.

L'élaboration du programme d'activités doit prendre en compte le besoin de ces enfants de participer à des temps collectifs et des temps plus individuels, qu'ils soient « rythmés » ou « calmes ».

#### - Accueillir des enfants de 9 à 11 ans

*Spécificité du public :*

L'enfant a une importante vitalité et une grande résistance à la fatigue. Il est très créatif et prend plaisir au collectif.

C'est une période d'affirmation identitaire où il oscille entre besoin d'autonomie et besoin de présence de l'adulte. Il développe son sens critique et son sens de la justice. C'est l'émergence du sentiment d'appartenance au groupe. Son raisonnement est de plus en plus logique et il recherche des explications réelles du monde qui l'entoure. Toujours très curieux, il passe néanmoins plus vite d'une chose à l'autre.

*Rôle de l'équipe éducative :*

L'équipe éducative doit plus que jamais être vigilante à la cohérence de l'application du cadre éducatif par les différents animateurs. L'animateur peut être perçu comme un modèle d'identification pour l'enfant. La portée éducative de l'animateur est alimentée par sa cohérence et la bonne relation qu'il a pu construire dans ses échanges avec les enfants. Sa place dans le bon développement de l'estime de soi de l'enfant est importante et l'animateur doit ainsi valoriser les compétences de l'enfant et l'accompagner dans ses réalisations. La constitution de groupe d'activité avec des enfants plus jeunes ne doit pas être systématique.

#### - Accueillir des enfants de 12 à 14 ans

*Spécificité du public :*

C'est une période de grands changements morphologiques qui mène l'enfant vers l'adolescence. Et s'il s'agit d'une période d'ouverture sur le monde et la société qui l'entoure, c'est également une période où le regard de l'autre (et notamment de ses pairs) prend une réelle importance ce qui peut le rendre particulièrement influençable.

*Rôle de l'équipe éducative :*

Il est important que l'équipe éducative soit soucieuse de favoriser, soutenir mais aussi canaliser les initiatives des jeunes.

Les activités proposées doivent permettre d'alterner entre le besoin d'échanger des idées avec des temps plus sportifs. Une observation fine des comportements ayant lieu au sein du groupe par l'équipe d'animation permet ainsi de mettre les jeunes en situation de prises de responsabilités, mais aussi de prévenir des situations à risque (alcool, tabac, drogue, isolement, mal être, etc.).

#### - **Accueillir des adolescents**

*Spécificité du public :*

C'est une période de quête identitaire, où l'adolescent doit apprivoiser son corps et s'approprier une nouvelle image de lui-même.

C'est aussi le temps de l'opposition et de la révolte notamment avec ses repères familiaux. C'est une période où les liens d'amitiés sont importants, avec des phénomènes d'appartenance à un groupe très marqués.

C'est également un moment de grande fragilité émotionnelle, avec des angoisses fortes concernant l'avenir et le monde qui l'entoure.

C'est une période sensible où les jeunes peuvent avoir des conduites à risques importantes.

*Rôle de l'équipe éducative :*

Travailler auprès d'adolescents demande une grande disponibilité et une grande finesse dans sa posture professionnelle.

En effet, il est indispensable de parvenir à construire une relation de confiance avec les jeunes.

Pour les animateurs, cette relation passe par une juste distance professionnelle, une constance dans les valeurs éducatives et une grande délicatesse dans la manière d'appréhender les différentes problématiques que rencontre ce public. Ici, il est bien plus question de travailler en terme d'accompagnement de projet que sur une proposition d'activités préétablies, avec un souci permanent de prévenir les problématiques rencontrées par les jeunes.

#### - **L'accueil des enfants et des jeunes en situation d'handicap**

L'accès des enfants en situation de handicap aux structures d'accueil et de loisirs est un droit fondamental affirmé dans les conventions internationales et la législation française.

Afin de répondre à ce besoin, le service enfance jeunesse de la CCPU travaille en lien avec le Relais Loisirs Handicap 30, afin de favoriser au mieux l'accueil de ces enfants au sein de la structure.

### **B. L'accueil des familles, une alliance éducative**

La notion d'alliance éducative implique pour les professionnels, de prendre en compte l'enfant dans sa globalité, de faire preuve de non jugement et de bienveillance vis-à-vis de l'histoire et de la culture familiale de chacun.

Le lien aux familles est un élément primordial pour un accompagnement de qualité de l'enfant et des jeunes.

- A l'accueil : la première rencontre

Afin d'enclencher l'inscription d'un enfant, les parents prennent rendez-vous avec le directeur de l'ALSH. S'en suit une rencontre qui permet d'accueillir l'enfant et ses parents, faire sa connaissance, prendre le temps de l'écouter et de répondre à ses questions et celles de ses parents.

C'est un rendez-vous indispensable et essentiel dans la démarche d'inscription. Ensuite la réservation des jours et les règlements se font via le portail Familles.

- Au quotidien

Les temps d'arrivée et de départ de l'enfant sont des moments privilégiés d'échange avec les familles. L'organisation du service sera pensée pour prendre en compte cette nécessité.

- Les temps festifs et accueils spécifiques

Les familles seront associées à la vie de la structure dans l'organisation partagée de temps festifs et de projets spécifiques.

## V. Le partenariat

### ○ **La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)**

Les mineurs accueillis collectivement dans un accueil collectif de mineurs pendant le temps des vacances sont sous la protection du Préfet, qui délègue ce rôle au service Jeunesse et Sport de la DDCS.

Dans le cadre de leurs missions, les agents de la DDCS ont à la fois un rôle d'évaluation et de contrôle mais également de conseils à destination des gestionnaires et des équipes de terrain.

### ○ **Le Conseil Départemental du Gard**

L'objectif du département d'être présent auprès de l'ensemble des enfants, des jeunes et des familles et ses différentes missions (protection des mineurs, d'éducation à la vie affective et sexuelle et de soutien à la parentalité) en font un partenaire essentiel du service Enfance Jeunesse de la CCPU.

### ○ **La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) du Gard**

Dans son objectif d'aider les familles à concilier au mieux vie professionnelle, vie familiale et vie sociale, la Caisse d'Allocation Familiale porte une attention particulière au temps libre des enfants et des adolescents.

Dans son objectif de favoriser l'épanouissement de l'enfant, de permettre une cohérence éducative autour de l'enfant et de contribuer à favoriser le lien social, la CAF est le principal partenaire financier de la CCPU sur la question de l'enfance et la Jeunesse.

### ○ **Les communes de l'intercommunalité**

Que ce soit par la mise à disposition de locaux, ou par la participation des différents élus communautaires au Commission Enfance Jeunesse, l'ensemble des communes de l'intercommunalité sont des partenaires essentiels de la vie de l'ALSH et de l'ensemble des projets portés par le service Enfance Jeunesse de la CCPU.

### ○ **Le service Petite Enfance de la CCPU**

Dans sa volonté de travailler dans une continuité éducative et de permettre ainsi une transversalité dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille, le service Petite enfance travaille en lien étroit avec le service enfance jeunesse.

Ces deux services sont réunis sous une même direction afin de favoriser un travail en cohérence et de permettre l'émergence de projet transversaux à l'échelle du territoire.

### ○ **Le service DCDL**

La présence d'un contrat de ville sur la commune d'Uzès dont l'ingénierie a été confiée au service développement local et culture de la CCPU, fait de ce service un partenaire important dans le cadre des actions à destination des jeunes du territoire. Ainsi, de nombreux projets sont pensés, élaborés et financés conjointement entre les deux directions.

### ○ **Les Médiathèques, bibliothèques et la direction départementale du livre et de la lecture du Gard**

Pour que lire soit un plaisir, un moyen d'évasion, de découverte et de détente...

Mais aussi car savoir lire est une nécessité pour devenir autonome, pour apprendre, pour se forger une opinion, pour communiquer, pour être demain un citoyen libre et avisé, le service Enfance Jeunesse travaille de concert avec les acteurs locaux de lecture publique mais également avec la direction départementale du livre et de la lecture du Gard.

- **Le Relais Loisirs Handicap 30**

Le Relais Loisirs Handicap 30 a vocation à réunir les professionnels et acteurs gardois du handicap et de l'enfance dans le but de permettre aux familles l'accueil et l'inclusion de leurs enfants au sein d'une structure de loisirs non spécialisée.

Le service Enfance jeunesse de la CCPU travaille en lien avec le relais handicap 30 afin de mutualiser les compétences de chacun : professionnels du handicap, familles et professionnels de l'animation.

- **La ludothèque itinérante intergénérationnelle**

Elle intervient ponctuellement au sein des ALSH et amène avec elle un ensemble de jeux innovants, différents et coopératifs.

- **La MDA et l'EJI**

L'Espace Jeunesse Intercommunal pour les 12-17 ans cohabite avec la Maison des Ados à la MIFA au cœur d'Uzès. Des passerelles sont mises en place pour les plus grands des ALSH afin d'accompagner et soutenir les jeunes pour leur entrée en 6<sup>ème</sup>.



Si la dynamique de projet permet de donner du sens aux actions menées, travailler à leur évaluation devient un acte nécessaire pour vérifier la pertinence des moyens mis en œuvre.

### **A. Évaluation par l'équipe éducative**

L'évaluation est pensée en trois temps complémentaires :

- Avant l'accueil :

Dès les réunions de préparation, la question de l'évaluation des actions doit être abordée. Cette logique de travail permet d'évaluer, avant même le démarrage des actions, si les objectifs pédagogiques correspondent au projet éducatif de l'organisateur et d'identifier les indicateurs qui permettront d'évaluer si les objectifs visés sont atteints.

- Durant l'accueil :

L'évaluation au quotidien des objectifs fixés permet de faire évoluer les pratiques et de faire du lien entre la réalité et le projet initial pensé par l'équipe éducative. Ce temps d'évaluation est indispensable dans la mesure où il permet :

- un réajustement des actions en fonction de situations ou de problématiques non anticipées,
- de ne pas laisser les contraintes du quotidien prendre le pas sur les objectifs éducatifs des actions prévues.

- Au terme de l'accueil :

L'évaluation au terme de l'accueil tend vers différents objectifs :

- permettre d'effectuer un bilan des actions menées en fonctions des objectifs initialement fixés,
- permettre de valider l'impact des actions éducatives proposées sur le public accueilli (enfants et familles),
- permettre d'orienter et de construire la suite et l'évolution à donner aux différents projets mis en œuvre.

### **B. Évaluation par les enfants et leur famille**

*Du côté des enfants et des jeunes...*

Rendre les enfants et les jeunes acteurs de l'évaluation des actions menées revêt un aspect éducatif important : c'est leur donner la parole. Les animateurs, en fonction de l'âge des enfants, mettront en place des outils adaptés pour favoriser l'expression du ressenti de chacun et alimenter ainsi l'évaluation des projets mis en place.

*Du côté des familles...*

Un questionnaire de satisfaction sera distribué à l'ensemble des familles ayant été accueillies par le service. L'objectif est de permettre aux familles d'exprimer leurs besoins, leurs attentes mais aussi leur niveau de satisfaction concernant l'accueil de leur enfant au sein de l'ALSH. L'analyse des résultats de ces questionnaires sera ensuite communiquée aux familles.